

Compte rendu de la séance du samedi 11 avril 2015

1) Vote du compte de gestion 2014- du compte administratif 2014 - affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 totalement conforme avec le compte de gestion 2014 pointé par la perception de Thueyts, suivant la décomposition ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		90 350.96	70 339.69		70 339.69	90 350.96
Opérations de l'exercice	228 676.68	311 416.64	190 942.41	148 459.98	419 619.09	459 876.62
TOTAUX	228 676.68	401 767.60	261 282.10	148 459.98	489 958.78	550 227.58
Résultat de clôture		173 090.92	112 822.12			60 268.80
				Restes à réaliser		12 751.00
				Besoin/excédent de financement Total		73 019.80
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		147 552.00

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

100 071.12	au compte 1068 (recette d'investissement)
73 019.80	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2) Vote des trois taxes directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

	TAUX 2015 COMMUNE
Taxes d'habitation	6,71 %
Taxes foncières (bâti)	13.51%
Taxes foncières (non-bâti)	74.67%

3) Budget primitif 2015

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 avec reprise des résultats 2014, lequel s'équilibre :

- en section fonctionnement à 377 653 .00 €
- en section investissement à 520 435.00 €

Voir détails du BP 2015 dans le tableau mis en page suivante.

4) Refinancement d'un prêt

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait possible de refinancer un prêt contracté avec le CREDIT AGRICOLE en 2006 pour 90 000 euros (travaux Mairie et logements), moyennant une indemnité de remboursement anticipé/renégociation d'environ 2 700 euros. Ce refinancement, permettra à la commune de gagner plus de 1 000 euros par an d'échéance annuelle sur ce prêt pendant les 12 années restantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le refinancement de ce prêt comme suit avec un taux bonifié de 1,64 % contre plus de 4% actuellement.

5) Acquisition foncière

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 février 2015 par laquelle le conseil municipal a décidé d'acquérir une maison avec terrain lieudit La Fasille.

Il expose que Monsieur BERNARD Henri propriétaire d'un terrain contigu aux parcelles, de 2 800 m² (parcelle A n° 812 classée ND au POS de la commune) serait d'accord pour le vendre à la commune au prix forfaitaire de 1 000 euros. Le Conseil Municipal accepte cette acquisition par acte administratif.

6) Emprunt acquisition foncière et aménagement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une maison avec terrain lieudit La Fasille et le projet d'aménagement d'un parking sur la partie du terrain en bordure de la voie communale de La Chareyre.

Il rappelle que divers travaux de ré-aménagement de cette maison seront nécessaires (mise aux normes de l'assainissement individuel, électricité, menuiseries extérieures etc.)

Il donne lecture du résultat de la consultation auprès des banques pour un prêt de 140 000 euros qui permettra de financer l'achat et les aménagements et travaux divers.

Il précise que la mise en location du bâtiment permettra de récupérer en grande partie les annuités d'emprunt.

Le Conseil Municipal approuve la signature d'un prêt avec la CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE de 140 000 € remboursable en 20 ans au taux fixe de 1,68 %.

7) Avenant location logements "La Fasille"

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs réalisés sur les deux logements accolés à l'église depuis deux ans. Afin de prendre en compte ces améliorations importantes et la mise en place de parties privatives extérieures le Conseil Municipal décide la signature d'un avenant avec les locataires augmentant de 25 euros par mois les loyers des logements.

8) SEBA: Modifications des statuts

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SEBA du 3 mars 2015 et notamment la délibération du Comité Syndical du 8 décembre 2014 décidant la modification des statuts du SEBA.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications des statuts du SEBA telles que présentées dans la délibération du Comité Syndical du SEBA du 8 décembre 2014.

9) Numérotation des maisons

Monsieur le Maire rappelle le projet de numérotation métrique et dénomination des routes de Fabras, pour répondre à la demande de La Poste, des livreurs, des services de secours et surtout pour préparer la mise en place de la fibre optique chez tous les habitants raccordés aujourd'hui au téléphone pour leur permettre un accès aux offres internet du très haut débit (100 Mo et plus). Il précise qu'avec ce système homologué, toutes les habitations seront géolocalisables avec un GPS et intégrées dans la cartographie GPS.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place ce dossier au plus tôt.

10) Divers